

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INTERVENTION DU SPANC

– VENTE – CONTROLE INITIAL – CONCEPTION/BONNE EXECUTION – CONTRE-VISITE/CONSTAT DE TRAVAUX

3CBO
Service du SPANC
 505 Chemin des Comtois
 45220 CHUELLES
 Contact : M Quentin RAVEANE
 @ : spanc@3cbo.fr
 ☎ 02 38 95 02 77

- FICHE DECLARATIVE -

Le présent feuillet doit être intégralement renseigné préalablement à la visite. Ce feuillet sera remis au SPANC lors de la demande de visite.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

►► COORDONNEES DU PROPRIETAIRE :

- Nom et prénom :
- Adresse :
- Code postal : Commune :
- Tél. (Mobile et fixe) : courriel :@.....
- Adresse de l'installation à contrôler si différente de celle du propriétaire (nom du locataire le cas échéant) :

Code postal : Commune :

- Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :
- Coordonnées de la personne à contacter (si différente du propriétaire):.....

Dans le cas d'une vente :

- Adresse de facturation (si différente de l'installation) :
- Code postal : Commune :

***si non rempli, facture adressée au propriétaire.**

Noms des futurs acquéreurs (si connu) :.....
 Coordonnées de l'office notarial ou de l'agence immobilière chargé(e) de gérer la vente :

►► VOTRE DEMANDE D'INTERVENTION PORTE SUR :

- Contrôle de bon fonctionnement
- Contrôle vente ⁽¹⁾
- Contrôle de conception (avec permis de construire) ⁽²⁾
- Contrôle de conception (sans permis de construire) ⁽²⁾
- Contrôle de bonne exécution⁽³⁾

- (1) En cas de non-conformité d'un contrôle effectué dans le cadre d'une vente, l'acquéreur dispose d'un an pour réhabiliter l'installation.
- (2) Pour dépôt de permis de construire ou réhabilitation.
- (3) Pour le contrôle de bonne exécution, l'utilisateur devra impérativement signaler au SPANC le démarrage des travaux, pour que le contrôle de bonne exécution soit effectué **avant remblaiement de l'installation**.

►► DOCUMENTS A PRESENTER A L'AGENT DU SPANC LORS DE SA VISITE (pour l'installation existante) :

- Plans
- Etude de sol et/ou de filière
- Photos des travaux
- Factures
- Justificatifs d'entretien
- Contrat d'entretien
- Autre (préciser) :

►► Tarifs en vigueur (Délibération D2023_176 du 14/12/23) :

- Contrôle de bon fonctionnement	110 €
- Contrôle diagnostic avant-vente :	130 €
- Contrôle de Conception (sans permis de construire) :	95 €
- Contrôle de Conception (avec permis de construire) :	115 €
- Contrôle de bonne exécution :	145 €

Je certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du règlement de service.

Dans le cas d'un contrôle de conception, je m'engage à faire réaliser par le SPANC le contrôle de bonne exécution **avant remblaiement**.

Fait à _____ le _____ Signature



En prévision du passage de l'agent du SPANC, nous vous remercions de rendre accessible l'ensemble de l'installation d'assainissement (regards et tampons visitables).